



DEMANDE DE PROPOSITION

**[RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE LA RÉALISATION DE
L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET COCOA SUSTAINABILITY
INITIATIVE PHASE IV (CSI IV) ET DE L'ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DU
PROJET COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE PHASE V (CSI V) EN
CÔTE D'IVOIRE**

]

DOCUMENT# [RFP-CI-2027-012]

DATE D'EMISSION DE RFP : [7 SEPTEMBRE, 2026]

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS : [21 SEPTEMBRE, 2026 A 17H00]

DOCUMENT CONFIDENTIEL

*PREPARE PAR
CARE®*



Table des matières

1.	À PROPOS DE CARE	2
2.	CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES.....	2
2.1.	CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE.....	2
2.2.	CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION	3
2.3.	PUBLICITÉ	3
2.4.	RESPONSABILITÉ.....	3
2.5.	FORCE MAJEURE	3
2.6.	ERREURS ET OMISSIONS	4
2.7.	DROIT DE PROPRIÉTÉ.....	4
2.8.	CONFLIT D'INTÉRÊT	4
3.	DÉCLARATION DU FOURNISSEUR	4
4.	CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	5
5.	APERÇU DU PROJET	6
	CALENDRIER DU PROJET :.....	7
6.	CRITÈRE D'ÉVALUATION.....	8

1. À PROPOS DE CARE

Chez CARE, nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et où les gens vivent dans la dignité et la sécurité.

C'est notre vision depuis 1945, lorsque nous avons été fondés pour envoyer des colis CARE® vitaux aux survivants de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, CARE est un chef de file dans le mouvement mondial pour mettre fin à la pauvreté. Nous plaçons les femmes et les filles au centre parce que nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tous n'ont pas les mêmes droits et opportunités. En 2019, CARE a travaillé dans 100 pays et a atteint 70 millions de personnes avec une gamme incroyable de programmes vitaux.

Pour en savoir plus sur CARE, visitez : <https://www.care.org/our-work/>

2. CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES

2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE

Le document ci-joint n'est pas une offre de contrat, mais une sollicitation d'intention proposée par un fournisseur. L'acceptation d'une proposition n'engage en aucun cas CARE à attribuer un contrat pour tout ou partie des produits et services à un fournisseur.

CARE se réserve le droit de prendre les décisions et actions suivantes en fonction de ses intérêts commerciaux et pour des raisons uniquement connues de CARE :

- Pour déterminer si les informations fournies sont substantiellement conformes ou non aux exigences de la DP
- Contacter tout fournisseur après la soumission de la proposition pour clarifier toute information fournie.
- De renoncer à tout ou à partie des formalités d'enchères.
- Accepter ou rejeter une proposition en tout ou en partie sans justification au fournisseur.
- Ne pas accepter l'offre la plus basse.
- Négocier avec un ou plusieurs fournisseurs concernant tout aspect de la proposition soumise.
- Attribuer un autre type de contrat autre que celui décrit aux présentes, ou n'attribuer aucun contrat ;
- Pour conclure un contrat ou un accord d'achat avec des parties ne répondant pas à cette DP
- Demander, à sa seule discrétion, aux Fournisseurs sélectionnés de fournir une présentation plus détaillée de la proposition

- Ne pas partager les résultats des offres avec d'autres fournisseurs et attribuer les contrats en fonction de l'intérêt de CARE.
- CARE ne sera pas responsable des frais engagés par le soumissionnaire pour la préparation de l'offre, ni des efforts de travail associés, y compris la production et/ou la présentation des documents de présentation ou d'appel d'offres.

Toute déclaration matérielle faite oralement ou par écrit en réponse à DP ou en réponse des demandes d'informations supplémentaires sera considérée comme une offre de contrat et devra être incluse par le fournisseur dans tout contrat final.

2.2. CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION

Toutes les informations obtenues par un fournisseur concernant les méthodes de travail de CARE ne doivent être divulguées à quiconque en dehors des personnes responsables de ce document de proposition. Toute discussion faite par le fournisseur sur des pratiques commerciales de CARE pourrait être un motif de disqualification. CARE, à sa discrétion, se réserve le droit d'exiger un accord de non-divulgence.

Réciproquement, CARE s'engage à ce que les informations reçues en réponse à cet appel d'offre soient traitées de manière strictement confidentielle et ne soient divulguées à aucune partie, autre que les personnes responsables de l'évaluation des réponses, sans le consentement du fournisseur répondant.

Enfin, les informations contenues dans cette DP sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées ou utilisées à d'autres fins par le fournisseur.

2.3. PUBLICITÉ

Toute publicité faisant référence à ce projet, que ce soit sous forme de communiqués de presse, de brochures ou de couvertures médiatiques, ne sera pas autorisée sans l'accord écrit préalable de CARE.

2.4. RESPONSABILITÉ

Le ou les fournisseurs sélectionnés devront présenter une preuve d'assurance adéquate au moment où CARE est prêt à se procurer les services. Il sera également tenu d'indemniser et de dégager CARE de toute responsabilité, entre autres, pour toute réclamation de tiers découlant des actes ou omissions du fournisseur sélectionné, et sera responsable de tout dommage causé par ses employés, agents ou sous-traitants.

2.5. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera responsable d'une exécution qui est retardée, entravée ou rendue déconseillée, commercialement impraticable, illégale ou impossible par un « cas de force majeure ». Un événement de force majeure comprend, sans limite, un acte

de la nature, une pandémie, une urgence, des troubles civils, un terrorisme réel ou imminent, une guerre, un incendie, une action gouvernementale ou une ingérence de quelque nature que ce soit, des pannes de courant ou de services publics, des grèves ou d'autres travaux de perturbations, un avertissement sanitaire émis par le Centre de contrôle des maladies (ou un organisme similaire), toute autre urgence civile ou gouvernementale et/ou tout autre événement similaire échappant au contrôle d'une Partie.

La partie qui cherche à signaler cette disposition de force majeure (la « partie affectée ») doit fournir à l'autre partie (la « partie non affectée ») un avis écrit dans les dix (10) jours indiquant la date à laquelle s'est produit ce cas de force majeure.

2.6. ERREURS ET OMISSIONS

CARE s'attend à ce que le fournisseur fournisse toute la main-d'œuvre, la coordination, le soutien et les ressources nécessaires en fonction de la proposition du fournisseur et de l'EDT final correspondant. Aucune compensation supplémentaire ne sera offerte au fournisseur pour toute erreur ou omission dans la proposition faite à CARE. Les seules exclusions sont les ajouts, les suppressions et/ou les services optionnels pour lesquels le fournisseur a reçu l'autorisation écrite de CARE.

2.7. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits créés au cours de cette évaluation doivent être originaux et aucun tiers ne doit détenir de droits sur le travail. Tous les droits, titres et intérêts dans le travail seront dévolus à CARE.

2.8. CONFLIT D'INTÉRÊT

CARE encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à CARE si vous, ou l'un de vos affiliés ou personnel, avez été impliqué dans la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans cet Appel d'offre.

3. DÉCLARATION DU FOURNISSEUR

Oui	Non	
☐	☐	Éthique : En soumettant cette Proposition, je garantis/nous garantissons que le fournisseur ne s'est pas engagé dans des arrangements inappropriés, illégaux, collusoires ou anticoncurrentiels ; n'a pas contacté directement ou indirectement un représentant (en dehors du point de contact) ou recueilli des informations concernant la demande de propositions ; et n'a pas tenté d'influencer ou d'offrir tout type d'incitation, de récompense ou d'avantage personnel à un représentant.

☐	☐	J'affirme/nous affirmons que nous n'adopterons pas de comportement interdit ou tout autre comportement contraire à l'éthique avec CARE ou toute autre partie. Nous affirmons également que nous avons lu la clause générale et les conditions incluses dans cet appel d'offre et que nous mènerons nos activités de manière à éviter CARE dans tout risque financier, opérationnel, réputation ou autre risque.
☐	☐	Conflit d'intérêts : je garantis/nous garantissons que le fournisseur n'a aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu lors de la soumission de cette proposition ; ou la conclusion d'un contrat pour répondre aux exigences. Le point de contact de CARE Procurement sera immédiatement informé par le fournisseur si un conflit d'intérêts survient au cours du processus d'appel d'offre.
☐	☐	Faillite : Je n'ai/Nous n'avons pas déclaré faillite, ne sommes pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de questions juridiques en suspens qui pourraient entraver la capacité de mener nos activités.
☐	☐	Période de validité de l'offre : Je confirme/nous confirmons que cette proposition, y compris les différents prix, resteront ouvert à l'acceptation pendant la durée de validité de l'offre.
☐	☐	Je comprends/Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu obligé d'accepter toute proposition que vous recevez, et nous certifions que les biens proposés dans notre devis sont neufs et inutilisés.
☐	☐	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous déclare, garantit et accepte qu'il a été autorisé par l'Organisation/s à faire cette déclaration en son/leur nom

Nom de l'autorise(e) :	
Titre/Désignation :	
Nom de l'entreprise :	
Date :	
Signature	

4. CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Cette demande de proposition représente les exigences d'un processus ouvert et concurrentiel.

Tous les fournisseurs doivent fournir une notification écrite par e-mail à (civ.infoachat@civ.care.org) de leur intention de participer ou de ne pas participer au processus d'appel d'offres d'ici le **[15 septembre 2026]**.

Les propositions seront acceptées jusqu'à **17h00 GMT [21 SEPTEMBRE, 2026]**, envoyées par mail à l'adresse civ.tendersubmission@civ.care.org, au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

Toute proposition reçue après cette date ne sera pas acceptée. Toutes les propositions doivent être signées par un agent office ou un représentant de l'entreprise qui soumet la proposition.

Si l'organisation qui soumet une proposition doit sous-traiter tout travail pour répondre aux exigences contenues dans les présentes, cela doit être clairement indiqué dans la proposition. De plus, tous les coûts inclus dans les propositions doivent être détaillés. Toute proposition faisant appel à la sous-traitance doit inclure le nom et la description des organisations sous-traitantes

Tous les coûts doivent être détaillés pour une explication de tous les frais.

Les termes et conditions du contrat seront négociés lors de la sélection du fournisseur retenu pour cette DP. Toutes les conditions contractuelles seront soumises à l'examen du service juridique de CARE et comprendront la portée, le budget, le calendrier et d'autres éléments nécessaires relatifs au projet.

Toute information verbale obtenue ou toute déclaration faite par des représentants de CARE ne doit en aucun cas être interprétée comme modifiant la présente DP. Seules les corrections apportées par CARE sera communiqués de manière officielle à tous les participants à l'appel d'offre. CARE ne sera pas responsable des instructions verbales.

5. APERÇU DU PROJET

CARE recherche un fournisseur pour soumettre des propositions destinées au **recrutement d'un cabinet spécialisé chargé de conduire, en Côte d'Ivoire, l'évaluation finale du projet Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV) ainsi que l'étude de référence du projet Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V).**

Exigences et description	Qté.	Unité de mesure	Délai de livraison requis	Adresse de livraison	Période de contrat
--------------------------	------	-----------------	---------------------------	----------------------	--------------------

Évaluation finale du projet Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV)	1	EA	40 jours calendaire à compter de la signature du contrat	CARE CÔTE D'IVOIRE - GUINEE	40 jours calendaire
Étude de référence du projet Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V)	1	EA	40 jours calendaire à compter de la signature du contrat	CARE CÔTE D'IVOIRE - GUINEE	40 jours calendaire

CALENDRIER DU PROJET :

Tous les fournisseurs sont invités à suivre strictement le calendrier ci-dessous, comme indiqué.

Toute question technique soulevée lors de la préparation de votre réponse à cette DP doit être soumise par e-mail à CIV.Approvisionnement@civ.care.org au plus tard le **[15 septembre 2026]**.

Programme des activités/ À faire	Date de l'activité / Date limite de soumission	Responsable	Remarques
Appel d'offres émis (RFP)	[7 septembre, 2026]	CARE	
Le fournisseur doit informer CARE de son intention de participer à l'appel d'offres	[15 septembre 2026]	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
Date limite de soumission des questions de clarification à CARE	[15 septembre 2026]	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
CARE répond à toutes les questions de clarification	[16 septembre 2026]	CARE	
Date limite de soumission de la	[21 septembre, 2026 à 17h00]	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.

proposition par le fournisseur			
Évaluation de la proposition	Du [22 septembre, 2026.] au [24 septembre 2026.]	CARE	
Présentation du fournisseur (si nécessaire)	Du [22 septembre, 2026.] au [24 septembre 2026.]	Fournisseur	
Les fournisseurs sélectionnés	[30 septembre, 2026]	CARE	Dès notification, la négociation du contrat avec le fournisseur retenu commencera immédiatement.

6. CRITÈRE D'ÉVALUATION

CARE évaluera toutes les propositions sur la base des critères suivants. Pour assurer la prise en compte de cette demande de proposition, votre proposition doit être complète et inclure tous les critères suivants :

- **Adéquation globale de la proposition :** la ou les solutions proposées doivent répondre à la portée et aux besoins inclus dans le présent document et être présentées de manière claire et organisée
- **Travaux antérieurs et récompenses :** les fournisseurs seront évalués sur des exemples de leur travail se rapportant à l'exigence ainsi que sur des témoignages et des références de clients
- **Expertise technique et expérience organisationnelle :** Les fournisseurs doivent fournir des descriptions et des documents sur l'expertise et l'expérience techniques du personnel. Les fournisseurs doivent également fournir leurs expériences en tant qu'organisation qui incluent, des années d'expérience, une stabilité financière, une expertise et un avantage sur les autres concurrents.
- **Valeur et coût :** Les fournisseur seront évalués en fonction du coût de leur(s) solution(s) apportées pour effectuer les travaux conformément à la portée de ce projet.

Remarque pour les bureaux pays (CO) : Les critères spécifiques doivent représenter étroitement l'objectif et la portée compte tenu de la nature de l'approvisionnement requis. Les critères d'évaluation reflétés ci-dessus peuvent être ajoutés selon l'exigence et le type d'achat. Les critères d'évaluation finaux doivent être reflétés ci-dessus avant la publication de cette DP.



PROPRIETE DE CARE®

*DEMANDE DE PROPOSITION
CONFIDENTIEL*

CARE examinera les budgets et les prix proposés après l'examen initial des critères contenu dans les termes de référence ci-après



CARE International Cote d'Ivoire

**RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION FINALE
DU PROJET COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE PHASE IV (CSI IV) ET DE L'ÉTUDE DE
RÉFÉRENCE DU PROJET COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE PHASE V (CSI V) EN CÔTE
D'IVOIRE**

Termes de Reference

COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE PHASE IV ET V

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	10
I. GENERALITES.....	11
II. CONTEXTE.....	11
III. PORTÉE DU PROJET COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE	12
IV. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION FINALE CSI IV ET DE L'ÉTUDE DE RÉFÉRENCE CSI V 17	
V. Population cible et échantillonnage	18
VII. INDICATEURS À MESURER ET MÉTHODOLOGIE	20
VIII. Calendrier provisoire d'évaluation	26
IX. GESTION RESPONSABLE DES DONNÉES, PROTECTION, ÉTHIQUE ET PROPRIÉTÉ DES DONNÉES	34
X. Profil du cabinet modalités de soumission des offres	36
X. RELATION CONTRACTUELLE	36
XI. Budget et codes budgétaires	37
XII. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES	38
Évaluation financière.....	42

I. GENERALITES

I.1 Projet: COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE PHASE IV ET V
I.2 Financement: GENERAL MILLS
I.3 Zone intervention:
CSI IV
SIOKRO, TOMIDABO, N'GOUAMOINKRO, BÉHIRIS DIES, DIAOUDI, GUYPIERREKRO, POURRA, AKPANKRO, N'DJOREKROAGNI ET N'DOLIKRO.
CSI V
BANGNESSOGO, GBASSABA, BROKOUA, ZÉBRA, ZAKARIA, PETIT KORHOGO, BROUADJI ET BIGNÉ.
I.4 Durée de l'activité : 40 jours calendaires
I.5 Début de l'activité : A définir
I.6 Fin de l'activité : A définir
I.7 Responsable : ASSALE KOUADIO ARTHUR GERARD, Assistant MEAL
I.8 Superviseurs : TAKI KAN LEONARD, Coordonnateur MEAL

II. CONTEXTE

Les présents termes de référence visent à recruter un cabinet spécialisé chargé de conduire, en Côte d'Ivoire, l'évaluation finale du projet *Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV)* ainsi que l'étude de référence du projet *Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V)*. Depuis 2014, CARE International collabore avec General Mills dans le cadre du programme Cocoa Sustainability Initiative afin d'améliorer durablement les conditions de vie des producteurs de cacao et de leurs ménages, notamment à travers l'autonomisation économique des femmes, l'accès aux services financiers, la diversification des revenus, l'adoption de pratiques agricoles durables, la protection de l'enfant et le renforcement de la gouvernance communautaire.

Mise en œuvre de décembre 2023 à novembre 2025 dans dix communautés productrices de cacao, la phase CSI IV est arrivée à son terme et nécessite une évaluation finale permettant d'apprécier les résultats atteints, les effets produits, la satisfaction des parties prenantes, la durabilité des acquis ainsi que les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Parallèlement, la phase CSI V, prévue de décembre 2025 à novembre 2027 dans huit nouvelles communautés, requiert une étude de référence afin d'établir les valeurs initiales des indicateurs et de documenter la situation socio-économique des populations ciblées.

La conduite conjointe de ces deux études permettra d'assurer une transition cohérente entre les phases, de renforcer le dispositif de Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage (MEAL) et de fournir à CARE International, à General Mills et aux autres parties prenantes des données fiables pour la prise de décision, la redevabilité et l'amélioration continue du programme.

III. PORTÉE DU PROJET COCOA SUSTAINABILITY INITIATIVE

Depuis 2014, CARE International et General Mills mettent en œuvre le programme Cocoa Sustainability Initiative (CSI) afin d'améliorer durablement les conditions de vie des producteurs de cacao et de leurs ménages en Côte d'Ivoire et au Ghana. À travers une approche communautaire intégrée, le programme vise à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, le renforcement de la résilience climatique, la diversification des revenus des ménages, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la protection de l'enfant dans les communautés productrices de cacao.

Au cours des différentes phases du programme, les interventions ont permis de renforcer les capacités des communautés grâce à la mise en place d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), au développement d'activités génératrices de revenus, à l'amélioration de l'accès aux services financiers, à la promotion de pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique ainsi qu'au renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant. Ces interventions ont également favorisé le leadership des femmes, l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et le renforcement de la gouvernance communautaire.

III.1. Portée de l'évaluation finale du projet CSI IV

La quatrième phase du programme, **Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV)**, a été mise en œuvre de décembre 2023 à novembre 2025 dans dix communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire situées dans les localités suivantes :

- Siokro ;
- Tomidabo ;
- N'Gouamoincro ;
- Béhiris Dies ;
- Diaoudi ;
- Guypierekro ;
- Pourra ;
- Akpankro ;
- N'Djorekroagni ;
- N'Dolikro.

Cette phase du projet visait à améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et de leurs familles à travers des interventions axées sur :

- l'autonomisation économique des femmes ;
- l'accès aux ressources productives et aux services financiers ;
- le développement des activités génératrices de revenus ;
- l'amélioration de la nutrition des ménages ;
- la promotion de pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique ;
- le renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant ;
- le développement de structures communautaires durables.

L'évaluation finale portera sur l'ensemble des interventions mises en œuvre dans les dix communautés ciblées et permettra de mesurer les résultats, les effets et les changements générés par le projet auprès des bénéficiaires directs, de leurs ménages et des structures communautaires appuyées.

Plus spécifiquement, l'étude permettra :

- d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et résultats du projet ;
- de mesurer les changements observés au niveau des bénéficiaires et des communautés ;
- d'apprécier la durabilité des acquis du projet ;
- d'évaluer le niveau de fonctionnalité des structures communautaires mises en place ou renforcées ;
- d'identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises et les défis rencontrés ;
- d'apprécier le niveau de graduation des communautés appuyées, à travers l'analyse des critères de performance, d'autonomie et de durabilité définis par le projet.

Les résultats de cette évaluation constitueront une source importante d'apprentissage et de redevabilité pour CARE International, General Mills et les autres parties prenantes du programme.

III.2. Portée et stratégie générale de mise en œuvre du projet CSI V

La présente étude porte sur deux volets complémentaires du programme Cocoa Sustainability Initiative (CSI), mis en œuvre par CARE International avec l'appui de General Mills en Côte d'Ivoire. Elle couvre, d'une part, l'évaluation finale de la phase IV du programme (Endline CSI IV) et, d'autre part, l'étude de référence de la phase V (Baseline CSI V).

Bien que le programme CSI soit mis en œuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana, les présents termes de référence portent exclusivement sur les interventions réalisées en Côte d'Ivoire. Les évaluations pays seront conduites séparément afin de tenir compte des contextes

nationaux, des dispositifs de mise en œuvre et des modalités opérationnelles propres à chaque pays. Une mission distincte, confiée à une autre équipe de consultants sur la base de termes de référence spécifiques, couvrira les activités mises en œuvre au Ghana.

L'étude devra permettre d'apprécier les résultats atteints dans les communautés couvertes par CSI IV, tout en établissant la situation initiale des nouvelles communautés ciblées par CSI V. Elle servira ainsi à documenter les acquis, les changements observés, les leçons apprises, ainsi que les valeurs de référence nécessaires au suivi de la nouvelle phase du projet.

La couverture géographique de l'étude concerne plusieurs régions et départements de production cacaoyère, notamment les régions du Lôh-Djiboua, de l'Agnéby-Tiassa, de San Pedro, de l'Indénié-Djuablin, du Gôh, de la Nawa, du Haut-Sassandra, du Guémon et du Cavally.

Les communautés concernées par l'Endline CSI IV sont les suivantes :

Siokro ; Tomidabo ; N'Gouamoincro ; Béhiris Dies ; Diaoudi ; Guypierrekro ; Pourra ; Akpankro ; N'Djorekroagni ; N'Dolikro.

Les communautés concernées par la Baseline CSI V sont les suivantes :

Bangnessogo, Gbassaba, Brokoua, Zébra, Zakaria, Petit Korhogo, Brouadji et Bigné.

L'étude couvrira également les coopératives partenaires, les structures communautaires existantes ou à renforcer, notamment les AVEC, CDCOM, CPE, Comités WASH, ainsi que les ménages bénéficiaires, les leaders communautaires, les services techniques de l'État et les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du programme.

De manière spécifique, l'étude portera sur les dimensions suivantes :

- l'autonomisation économique des femmes ;
- l'accès aux services financiers et aux ressources productives ;
- le fonctionnement et la performance des AVEC ;
- le développement des activités génératrices de revenus et des microentreprises ;
- les pratiques agricoles durables, l'agroforesterie et la résilience climatique ;
- la protection de l'enfant et le fonctionnement des mécanismes communautaires de sauvegarde ;
- les capacités des structures communautaires et leur niveau de progression vers l'autonomisation et la graduation.

Les résultats de cette étude permettront de disposer d'une base d'analyse commune pour apprécier les performances de CSI IV et établir les valeurs de référence officielles de CSI V. Ils serviront également de base de comparaison pour les évaluations futures, notamment l'évaluation finale prévue à la clôture du projet CSI V.

Tableau 1 : Zone géographique CSI IV et CSI V

Region	Department	Sub-prefecture	Cooperative	Localities	Phase
Lôh Djiboua	Guित्र	Dairo Didizo	SOCABB	Siokro	CSI IV
Agnéby Tiassa	Toumodi	Kpouebo	ETC	Tomidabo	CSI IV
Agnéby Tiassa	Taabo	Kpouebo	ETC	N'gouamoincro	CSI IV
Lôh Djiboua	Guित्र	Dairo Didizo	SOCABB	Béhiris Dies	CSI IV
San Pédro	Tabou	Djouroutou	SOCOPENAH	Diaoudi	CSI IV
San Pédro	San pédro	Grand Béréby	SCOHANTA	Guypierrekro	CSI IV
Lôh Djiboua	Guyत्र	Guyत्र	SCAPEKO	Pourra	CSI IV
Lôh Djiboua	Divo	Didoko	SCOPAA	Akpankro	CSI IV
Indénié Djuablin	Agnibilikro	Akobouassué	COPAPROMAN	N'djorekroagni	CSI IV
Gôh	Gagnoa	Guibéroua	KRIHIRI	N'dolikro	CSI IV
Lôh Djiboua	Guित्र	Guित्र	SCAPEKO	Petit Korhogo	CSI V
Nawa	Méagui	Gnamadji	ECAGNI	Brouadji	CSI V
Haut sassandra	Daloa	Daloa	ECAM	ZEBRA	CSI V
Guemon	Duekoué	Duékoué	Cag	Gbassaba	CSI V
Cavally	Guiglo	Guiglo	Lag	bangnessogo	CSI V
San Pedro	San Pedro	Doba	socoopagagny	Bigné	CSI V
Haut sassandra	Daloa	Daloa	ECAM	ZAKARIA	CSI V
Haut sassandra	Daloa	Boguedia	ecafhs	Brokoua	CSI V

III.3. Objectif général

L'objectif général de la mission est de conduire :

- une **évaluation finale (Endline) du projet Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV)** afin d'apprécier sa performance, ses résultats, ses effets et la durabilité de ses acquis ;
- une **étude de référence (Baseline) du projet Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V)** afin d'établir les valeurs initiales des indicateurs du projet et de documenter la situation de départ des communautés ciblées.

III.4. Objectifs spécifiques de l'Endline CSI IV

L'évaluation finale devra permettre de :

- Mesurer le niveau d'atteinte des résultats, effets et indicateurs du projet ;

- Évaluer les changements observés auprès des bénéficiaires, de leurs ménages et des communautés ;
- Apprécier la contribution du projet à l'autonomisation économique des femmes ;
- Évaluer les progrès réalisés en matière d'accès aux services financiers, de diversification des revenus et d'amélioration des moyens de subsistance ;
- Évaluer les changements liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la résilience des ménages ;
- Évaluer les mécanismes communautaires de protection de l'enfant et leur fonctionnalité ;
- Évaluer la durabilité des acquis et le niveau de préparation des communautés à la graduation ;
- Identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises et les défis rencontrés ;
- Formuler des recommandations pour les futures interventions.

III.5. Objectifs spécifiques de la Baseline CSI V

L'étude de référence devra permettre de :

- Établir les valeurs de référence de l'ensemble des indicateurs du projet CSI V ;
- Décrire les caractéristiques socio-économiques des ménages et des communautés ciblées ;
- Évaluer la situation initiale des femmes en matière d'autonomisation économique, de leadership et d'accès aux ressources productives ;
- Mesurer l'accès aux services financiers, aux ressources productives et aux opportunités économiques ;
- Documenter les pratiques agricoles, les stratégies d'adaptation au changement climatique et les sources de revenus des ménages ;
- Évaluer la situation de référence en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection de l'enfant ;
- Évaluer les capacités des structures communautaires existantes ;
- Identifier les contraintes, opportunités et risques susceptibles d'influencer la mise en œuvre du projet ;
- Fournir une base de référence solide pour le suivi des performances et l'évaluation future des impacts du projet.

III.6. Domaines de changement à mesurer

Les données collectées dans le cadre de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V devront permettre d'apprécier les progrès réalisés ou les situations de référence dans les domaines suivants :

- Autonomisation économique des femmes ;
- Accès aux ressources productives et aux services financiers ;
- Agriculture durable et résilience climatique ;

- Diversification des revenus et développement économique ;
- Accès aux marchés ;
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Protection de l'enfant et sauvegarde ;
- Gouvernance communautaire ;
- Durabilité et graduation des communautés.

III.7. Période de réalisation

La mission sera réalisée du **07 septembre au 16 octobre 2026**, soit une durée de **40 jour calendaire**, incluant la revue documentaire, le développement des outils, la collecte des données, l'analyse des résultats et la production des rapports.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION FINALE CSI IV ET DE L'ÉTUDE DE RÉFÉRENCE CSI V

La mission vise à produire des données fiables, pertinentes et exploitables permettant d'apprécier les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de CSI IV et d'établir les valeurs de référence pour CSI V. Les résultats attendus sont présentés ci-dessous.

IV.1 Résultats attendus de l'évaluation finale (Endline) du projet CSI IV

L'évaluation finale devra permettre :

- D'établir les valeurs finales de l'ensemble des indicateurs du projet CSI IV ;
- De mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, résultats et effets attendus du projet ;
- D'évaluer les changements observés auprès des bénéficiaires, de leurs ménages et des communautés d'intervention ;
- D'apprécier la contribution du projet à l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs de cacao et de leurs familles ;
- D'évaluer la durabilité des acquis du projet ainsi que la fonctionnalité des structures communautaires mises en place ou renforcées ;
- D'apprécier le niveau de préparation des communautés à la graduation et à la poursuite autonome des activités ;
- D'identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises, les défis rencontrés et les opportunités d'amélioration ;
- De formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques pour les futures interventions de CARE et de General Mills.

IV.2 Résultats attendus de l'étude de référence (Baseline) du projet CSI V

L'étude de référence devra permettre :

- D'établir les valeurs de référence de l'ensemble des indicateurs du projet CSI V ;

- De documenter la situation socio-économique initiale des ménages et des communautés ciblées ;
- D'évaluer les capacités existantes des structures communautaires avant le démarrage effectif des interventions ;
- D'identifier les contraintes, risques, opportunités et facteurs contextuels susceptibles d'influencer la mise en œuvre du projet ;
- D'apprécier la situation de référence des femmes, des jeunes et des ménages bénéficiaires en matière d'autonomisation économique, de résilience et de protection de l'enfant ;
- De fournir les données nécessaires à l'élaboration des cibles finales du projet lorsque cela est requis ;
- De constituer une base de référence fiable permettant de mesurer les progrès, les résultats et les impacts du projet à sa clôture.

IV.3 Utilisation des résultats

Les résultats de l'évaluation finale de CSI IV et de l'étude de référence de CSI V seront utilisés par CARE International, General Mills, les coopératives partenaires, les communautés bénéficiaires, les services techniques de l'État ainsi que les autres parties prenantes du programme.

Ils serviront à renforcer la redevabilité, orienter les décisions stratégiques, améliorer la qualité des interventions, documenter les leçons apprises, alimenter les processus d'apprentissage institutionnel et soutenir la planification des futures interventions dans les communautés productrices de cacao.

V. Population cible et échantillonnage

La présente mission couvre deux exercices distincts :

- L'évaluation finale (Endline) du projet **Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV)** dans dix communautés d'intervention ;
- L'étude de référence (Baseline) du projet **Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V)** dans huit nouvelles communautés d'intervention.

La population cible totale des deux études est estimée à **5 744 bénéficiaires directs**, dont **4 021 femmes** et **1 723 hommes**.

- **Population cible de l'Endline CSI IV**

L'évaluation finale de CSI IV portera sur une population estimée à **4 744 bénéficiaires directs**, répartis comme suit :

Sexe	Effectif
------	----------

Femmes	3 221
Hommes	1 523
Total	4 744

Cette étude couvrira les dix communautés suivantes : Siokro, Tomidabo, N’Gouamoincro, Béhiris Dies, Diaoudi, Guypierrekro, Pourra, Akpankro, N’Djorekroagni et N’Dolikro.

- **Population cible de la Baseline CSI V**

L’étude de référence de CSI V portera sur une population estimée à **1 000 bénéficiaires directs**, répartis comme suit :

Sexe	Effectif
Femmes	800
Hommes	200
Total	1 000

Cette étude couvrira les huit nouvelles communautés suivantes : Petit Korhogo, Brouadji, Zakra, Gbassaba, Bangnessogo, Bigné, Zakaria et Brokoua.

- **Approche d’échantillonnage**

Le cabinet retenu sera responsable de la détermination de la taille définitive de l’échantillon et de la conception du plan d’échantillonnage, conformément aux standards internationaux en matière d’études quantitatives et d’évaluations de projets de développement.

La méthodologie proposée devra garantir :

- Un niveau de confiance statistique d’au moins **95 %** ;
- Une marge d’erreur maximale de **5 %** ;
- Une représentativité adéquate des femmes et des hommes ;
- Une couverture équilibrée des communautés d’intervention ;
- La possibilité de désagréger les résultats par sexe, âge, communauté et autres variables pertinentes ;
- Une comparabilité des données entre les différents groupes de population lorsque cela est requis.

Le cabinet devra préciser dans son offre technique :

- La formule statistique utilisée pour le calcul de la taille de l’échantillon ;
- Les hypothèses retenues pour le calcul ;

- La stratégie d'échantillonnage (aléatoire simple, stratifié, à plusieurs degrés ou toute autre approche appropriée) ;
- Les modalités de sélection des ménages, bénéficiaires et informateurs clés ;
- Les mesures prévues pour limiter les biais d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

CARE se réserve le droit de discuter et de valider la méthodologie d'échantillonnage proposée avant le démarrage de la collecte des données.

Le cabinet devra également justifier la taille de l'échantillon retenu en démontrant qu'elle permet de produire des estimations statistiquement robustes et représentatives des populations cibles couvertes par l'Endline CSI IV et la Baseline CSI V.

VII. INDICATEURS À MESURER ET MÉTHODOLOGIE

7.1 Indicateurs à mesurer

A. Indicateurs de l'Endline CSI IV

L'Endline CSI IV devra mesurer les indicateurs de performance du projet et permettre la comparaison avec les données de référence collectées au démarrage du projet.

INDICATOR
Impact
% de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale) (ODD 2.1.2) http://www.fao.org/3/a-i7835e.pdf (indicateur 25)
Score moyen de diversité alimentaire des ménages (HDDS)
Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (indicateur 10)
Revenu moyen annuel des ménages
Revenu décent des participants au projet.
Autonomisation de la femme
Outcomes
Women's Empowerment Index (score des 5 domaines d'autonomisation des femmes, adapté de WEAI ' Women's Empowerment in Agriculture Index ') % de personnes (H et F) qui ont participé à des espaces formels (p. ex. gouvernement local, comités communautaires) et formels (réunions et rassemblements de réflexion communautaire) (indicateur 14 WVL 'Women's Voice and Leadership')
% d'hommes partageant la charge de travail avec leur conjointe

INDICATOR
% de femmes occupant des postes de direction dans des groupes ou des associations communautaires
% de femmes ayant une capacité accrue d'exercer une activité économique
% de femmes ayant une capacité accrue à participer équitablement aux activités économiques. (Indicateur 30 WEJ)
% de femmes qui (déclarent qu'elles) sont en mesure de participer de manière égale à la prise de décisions financières du ménage
% de femmes qui ont participé activement à la prise de décision économique dans (a) le ménage et/ou (b) leur lieu de travail/la communauté (RELATIONS). [Indicateur 14 WEJ]
% de femmes et filles qui déclarent avoir confiance en leurs propres capacités de négociation et de communication
% de personnes (femmes et hommes) qui pourraient travailler collectivement avec d'autres pour atteindre des objectifs communs (indicateur 9)
% d'hommes qui consacrent du temps à des tâches domestiques non rémunérées
% de personnes de tout genre qui rejette la violence du partenaire intime (indicateur 2)
Accès et contrôle des ressources productives agricoles et de l'action des femmes
Outcomes
Proportion de la superficie agricole consacrée à l'agriculture productive et durable (ODD 2.4.1)
% de productrices ayant accès et contrôle aux ressources agricoles productives (terre, matériel agricole, intrants agricoles, finances)
Montant total épargné
Montant total distribué sous forme de prêts
Montant total épargné à ADVANS
Montant octroyé comme crédit par ADVANS
% de femmes agricultrices ayant accès, contrôle ou propriété d'un ensemble essentiel de ressources productives, d'actifs et de services
% d'agricultrices ayant une prise de décision unique ou conjointe concernant la production agricole
% de femmes qui utilisent activement les services financiers (ventilés par services informels et formels) (indicateur 12)
Superficie des terres soumises à des pratiques agricoles et de gestion durable des ressources naturelles

INDICATOR
% de personnes de tous les genres qui ont utilisé leurs capacités accrues de résilience et d'adaptation aux effets du changement climatique (indicateur 28)
% d'agriculteurs adoptant au moins trois nouvelles technologies ou pratiques agricoles
Rendement ou productivité par unité de surface
Accès à des marchés inclusifs
Outcomes
% d'agriculteurs dont le revenu du ménage a augmenté
% d'agriculteurs accédant aux marchés des intrants et des extrants pour acheter des intrants et vendre des produits agricoles et non agricoles
Total des produits (kg) vendus (ventilés par type de produit et par produit)
Revenu total généré par les produits vendus (USD)
% d'agricultrices accédant aux marchés de production pour vendre la production agricole
% d'agricultrices ayant accès aux intrants agricoles
Production agricole totale vendue (ventilée par marché, y compris les marchés locaux)
% d'augmentation du revenu du ménage
Retour sur investissement des AGR
Amélioration de l'état nutritionnel des communautés
Outcomes
% de femmes (15-49 ans) qui consomment au moins 5 groupes alimentaires définis sur 10 (MDDW)
% de ménages qui signalent un changement de comportement nutritionnel
% des personnes utilisant au moins les services basiques d'eau potable et/ou d'assainissement
de ménages consommant des légumes issus de la production domestique
% des ménages disposant d'un jardin potager
Protection sociale (Renforcer la gouvernance communautaire et l'atténuation du travail des enfants)
Outcomes
% des ménages déclarant une amélioration du bien-être de leurs enfants
% des enfants retournés ou inscrits à l'école
% des enfants impliqués dans le travail des enfants (avant et après le projet)
% des communautés dotées d'un CPE (comité de protection des enfants) faisant preuve d'efficacité

INDICATOR

et % des CPE qui fonctionnent efficacement

Les indicateurs retenus devront être cohérents avec le cadre de résultats du projet CSI V et permettre une comparaison future avec l'évaluation finale du projet.

Note méthodologique sur la sélection des indicateurs

Les indicateurs inclus dans cette section ont été sélectionnés à partir de plusieurs cadres de référence complémentaires afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs du projet, leur comparabilité avec les évaluations précédentes et futures, ainsi que leur alignement avec des approches de mesure reconnues. Ces cadres incluent les cadres de résultats de CSI IV et CSI V, les critères d'évaluation de CARE, ainsi que des cadres thématiques pertinents tels que les indicateurs ODD, FIES, HDDS, MDD-W, le score d'autonomisation adapté du WEAI, les indicateurs WVJ et WEJ. Chaque groupe d'indicateurs est donc rattaché à un domaine de résultats spécifique, notamment la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes, l'accès aux ressources productives, l'inclusion financière, l'accès aux marchés, la nutrition, le WASH, la résilience climatique et la protection de l'enfant. Cette approche permet de structurer la liste des indicateurs, de la rendre plus cohérente et de lier directement chaque indicateur aux objectifs d'évaluation et d'apprentissage de l'étude.

7.2 Désagrégation des données

Tous les indicateurs devront être désagrégés au minimum selon les variables suivantes :

- Sexe ;
- Âge ;
- Communauté ;
- Type de bénéficiaire ;
- Appartenance à une AVEC ;
- Appartenance à une coopérative ;
- Statut socio-économique, lorsque pertinent.

Le consultant pourra proposer d'autres niveaux de désagrégation jugés pertinents pour l'analyse.

7.3 Conception de l'étude

Le consultant ou cabinet adoptera une approche méthodologique mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives afin de garantir une compréhension approfondie des résultats, des effets et du contexte d'intervention.

La méthodologie proposée devra permettre :

- La triangulation systématique des données quantitatives, qualitatives et documentaires ;

- La comparaison des résultats entre CSI IV et CSI V lorsque pertinent ;
- La désagrégation des résultats selon les variables définies ;
- L'analyse des effets différenciés du projet sur les femmes, les hommes et les jeunes ;
- L'identification des facteurs de succès, des contraintes et des opportunités.

7.4 Méthodes de collecte des données

Le consultant ou cabinet proposera une combinaison appropriée des méthodes suivantes :

Collecte quantitative

- Enquêtes ménages ;
- Questionnaires individuels ;
- Enquêtes auprès des membres AVEC ;
- Collecte numérique des données (KoboCollect, SurveyCTO ou équivalent).

Collecte qualitative

- Entretiens individuels approfondis (KII) ;
- Discussions de groupes (FGD) ;
- Études de cas ;
- Observations directes ;
- Cartographie communautaire participative lorsque pertinent.

7.5 Données secondaires

Le consultant réalisera une revue documentaire approfondie comprenant notamment :

- Les documents de projet CSI IV et CSI V ;
- Les cadres de résultats ;
- Les rapports périodiques et finaux ;
- Les bases de données de suivi ;
- Les rapports de Baseline CSI IV ;
- Les documents stratégiques de CARE et General Mills ;
- Les statistiques nationales pertinentes ;
- Toute autre documentation utile à l'analyse.

7.6 Comparabilité des données

Pour l'Endline CSI IV, le consultant devra assurer une stricte comparabilité avec la Baseline réalisée au démarrage du projet.

CARE mettra à disposition :

- Les outils de collecte de la Baseline ;
- Les bases de données disponibles ;
- Les rapports d'étude ;

- Les protocoles méthodologiques existants.

Le consultant devra démontrer dans son rapport de démarrage comment la comparabilité des données sera assurée.

Pour la Baseline CSI V, les outils développés devront être alignés sur le cadre de résultats du projet afin de garantir la comparabilité future avec l'Endline CSI V.

7.7 Analyse des données

Les analyses quantitatives devront être réalisées à l'aide de logiciels statistiques reconnus tels que :

- SPSS ;
- STATA ;
- R ;
- Python ;
- Ou tout autre logiciel équivalent.

Les analyses qualitatives pourront être réalisées à l'aide de logiciels spécialisés tels que :

- NVivo ;
- Atlas.ti ;
- MAXQDA ;

Ou tout autre logiciel équivalent.

Le consultant devra expliquer clairement les méthodes d'analyse utilisées ainsi que les limites éventuelles des données collectées.

7.8 Assurance qualité et protection des données

Le consultant ou cabinet devra mettre en place des mécanismes rigoureux d'assurance qualité comprenant :

- Le prétest des outils ;
- La formation des enquêteurs ;
- La supervision de terrain ;
- Le contrôle qualité quotidien des données ;
- Le nettoyage et la validation des bases de données ;
- Les vérifications de cohérence et de complétude.

Toutes les activités de collecte devront respecter les principes de protection des données personnelles, de consentement éclairé, de confidentialité, de sécurité des données et de sauvegarde des populations vulnérables conformément aux politiques de CARE International et aux normes internationales en matière de recherche et d'évaluation.

VIII. Calendrier provisoire d'évaluation

La mission de réalisation de l'évaluation finale (Endline) du projet CSI IV et de l'étude de référence (Baseline) du projet CSI V s'étendra du 07 au 16 octobre 2026, soit une durée totale de 40 jours calendaires.

Tableau 2 : Calendrier de mise en œuvre de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V

N°	Activités	Durée	Actions d'appui de CARE International	Livrables attendus	Date de début	Date de fin
1	Réunion de lancement, cadrage de la mission et revue documentaire des projets CSI IV et CSI V	2 jours calendaires	Mise à disposition des documents des projets, rapports, cadres de résultats, bases de données, listes des communautés et autres documents de référence	Compte rendu de la réunion de lancement et note de revue documentaire	07/09/2026	08/09/2026
2	Élaboration de la méthodologie, du plan d'échantillonnage, du plan d'analyse et des outils de collecte	3 jours calendaires	Clarification des indicateurs, des populations cibles et des zones d'intervention ; revue technique de la méthodologie proposée	Projet de méthodologie, plan d'échantillonnage, plan d'analyse et projets d'outils de collecte	09/09/2026	11/09/2026

3	Digitalisation initiale des outils de collecte et réalisation des tests techniques	4 jours calendair es	Appui à la revue des formulaires électroniques et vérification de leur conformité avec les outils proposés	Formulaires électroniques provisoires, testés et fonctionnels	12/09/2026	15/09/2026
4	Recrutement des enquêteurs et préparation logistique de la collecte	7 jours calendair es, en parallèle	Appui administratif et logistique ; mobilisation des équipes locales ; partage des contacts des communautés et des autorités locales	Liste des enquêteurs retenus, plan logistique, itinéraires et plan de déploiement des équipes	09/09/2026	15/09/2026
5	Soumission, présentation, revue et validation du rapport de démarrage	2 jours calendair es	Revue et validation de la méthodologie, du plan d'échantillonnage, du plan d'analyse et des outils de collecte	Rapport de démarrage validé pour l'Endline CSI IV et la Baseline CSI V	14/09/2026	15/09/2026
6	Formation des enquêteurs et des superviseurs, puis prétest des outils digitalisés	3 jours calendair es	Mise à disposition de la salle, des équipements, des supports de formation, des pauses-	Rapport de formation, résultats du prétest, listes de présence et recommandati ons	16/09/2026	18/09/2026

			café et des déjeuners	d'amélioration des outils		
7	Révision, digitalisation définitive et validation des outils après le prétest	2 jours calendaires	Revue et validation finale des modifications apportées aux outils	Outils quantitatifs et qualitatifs définitifs, digitalisés, testés et validés	19/09/2026	20/09/2026
8	Collecte des données quantitatives et qualitatives dans les communautés CSI IV et CSI V	8 jours calendaires	Mobilisation communautaire, information des autorités locales, coordination terrain et facilitation des contacts avec les participants	Bases de données brutes, questionnaires renseignés, notes d'entretiens, notes de focus groups et fiches d'observation	21/09/2026	28/09/2026
9	Supervision de la collecte et contrôle quotidien de la qualité des données	10 jours calendaires, en parallèle	Participation aux réunions de suivi, appui à la résolution des difficultés et revue régulière des données collectées	Fiches de supervision, tableaux de suivi de la collecte et rapport de contrôle qualité	21/09/2026	30/09/2026
10	Nettoyage, codification, transcription et validation des bases de données	5 jours calendaires	Clarification des incohérences éventuelles et revue de la qualité des bases de données	Bases de données nettoyées et codifiées, dictionnaire des variables, syntaxes d'apurement et transcriptions	29/09/2026	03/10/2026

				des données qualitatives		
1 1	Analyse des données quantitatives et qualitatives et triangulation des résultats	4 jours calendair es	Appui technique ponctuel et validation de la structure des tableaux d'analyse	Tableaux statistiques, matrices d'analyse qualitative, valeurs des indicateurs et résultats préliminaires	04/10/20 26	07/10/20 26
1 2	Rédaction et soumission des rapports provisoires de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V	4 jours calendair es	Disponibilité pour les demandes de clarification et transmission des informations complémentai res	Rapport provisoire Endline CSI IV, rapport provisoire Baseline CSI V et projet de présentation PowerPoint	08/10/20 26	11/10/20 26
1 3	Revue des rapports provisoires par CARE International et transmission des commentaires consolidés	2 jours calendair es	Revue technique des deux rapports et consolidation des commentaires des parties prenantes	Matrice consolidée des commentaires et recommandati ons de révision	12/10/20 26	13/10/20 26
1 4	Présentation des résultats préliminaires et atelier de restitution	1 jour calendair e	Organisation de l'atelier, invitation et mobilisation des parties prenantes	Présentation PowerPoint, procès-verbal de restitution et liste de présence	14/10/20 26	14/10/20 26

1 5	Intégration des commentaires et soumission de l'ensemble des livrables finaux	2 jours calendaires	Clarification des commentaires et validation finale de la complétude des livrables	Rapport final Endline CSI IV, rapport final Baseline CSI V, bases de données finales, dictionnaire des données, syntaxes, outils de collecte, transcriptions, annexes techniques et présentation finale	15/10/2026	16/10/2026
	TOTAL – PÉRIODE GLOBALE DE LA MISSION	40 jours calendaires			07/09/2026	16/10/2026

Livrables

Le cabinet retenu devra produire l'ensemble des livrables relatifs à l'évaluation finale (Endline) du projet CSI IV et à l'étude de référence (Baseline) du projet CSI V.

Les livrables devront être soumis en version électronique modifiable (Word, Excel, PowerPoint, SPSS, STATA, R ou équivalent) ainsi qu'en version PDF.

Tableau 3 : Livrables attendus et échéances de réalisation de l'évaluation finale (Endline) du projet CSI IV et de l'étude de référence (Baseline) du projet CSI V

N°	Livrable	Contenu minimum attendu	Échéance actualisée
1	Rapports de démarrage – Inception Reports	Deux rapports de démarrage, l'un consacré à l'Endline CSI IV et l'autre à la Baseline CSI V. Ils devront comprendre au minimum : la méthodologie détaillée, le plan d'échantillonnage, les outils de collecte, le plan d'analyse, le plan de travail détaillé, la	15/09/2026

		composition et les responsabilités des membres de l'équipe ainsi que le calendrier détaillé de mise en œuvre.	
2	Rapport de formation et de prétest	Rapport décrivant le processus de formation des enquêteurs et des superviseurs, les modules abordés, les résultats du prétest, les difficultés constatées, les ajustements recommandés ainsi que la liste des participants.	19/09/2026
3	Outils de collecte définitifs, validés et digitalisés	Questionnaires quantitatifs, guides d'entretiens individuels, guides de focus groups, fiches d'observation, formulaires électroniques KoboCollect, ODK, SurveyCTO ou équivalent, protocole de collecte, règles de contrôle et procédures de synchronisation des données. Les outils devront intégrer les ajustements issus du prétest.	20/09/2026
4	Bases de données brutes	Bases de données quantitatives et qualitatives issues de la collecte de terrain pour l'Endline CSI IV et la Baseline CSI V, accompagnées des fiches de supervision, des notes d'entretiens, des notes de focus groups et des fiches d'observation.	30/09/2026
5	Bases de données nettoyées et validées, avec codes ou syntaxes d'apurement	Bases de données nettoyées, codifiées, documentées et validées, accompagnées du dictionnaire des variables, du registre des corrections, des codes ou syntaxes d'apurement ainsi que des transcriptions des données qualitatives.	03/10/2026
6	Rapports provisoires de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V	Deux rapports provisoires distincts comprenant la méthodologie appliquée, les limites de l'étude, les résultats quantitatifs et qualitatifs, l'analyse des indicateurs, les principales conclusions provisoires ainsi que les recommandations préliminaires.	11/10/2026
7	Présentation PowerPoint des	Présentation synthétique des principaux résultats de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V, destinée à CARE International, General	14/10/2026

	résultats préliminaires	Mills et aux autres parties prenantes dans le cadre de l'atelier de restitution.	
8	Rapport final Endline CSI IV	Rapport final d'évaluation de CSI IV, de 50 pages maximums hors annexes, incluant un résumé exécutif de trois pages maximums en français, la méthodologie, les résultats détaillés, l'analyse des indicateurs, les conclusions, les leçons apprises et les recommandations. Le rapport devra intégrer les commentaires de CARE International, de General Mills et des participants à la restitution.	16/10/2026
9	Rapport final Baseline CSI V	Rapport final de référence de CSI V, de 50 pages maximums hors annexes, comprenant une synthèse exécutive de trois pages maximums en français et en anglais, les valeurs de référence des indicateurs, les analyses contextuelles, les conclusions et les recommandations. Le rapport devra intégrer les commentaires reçus lors du processus de validation.	16/10/2026
10	Bases de données finales et fichiers d'analyse	Bases de données finales aux formats Excel, SPSS, STATA, R ou équivalent, formulaires Kobo/ODK, syntaxes d'apurement et d'analyse, dictionnaires des données, tableaux d'analyse, fichiers de traitement et documentation méthodologique.	16/10/2026
11	Annexes techniques	Outils de collecte définitifs, listes des personnes rencontrées, listes des participants aux focus groups, listes de présence aux formations et à la restitution, photos de terrain, notes d'entretiens, transcriptions des discussions de groupe, fiches de supervision, matrices d'analyse qualitative et autres documents techniques produits dans le cadre de la mission.	16/10/2026

Exigences relatives aux rapports

Le cabinet devra produire deux rapports finaux distincts :

- Un rapport final d'évaluation finale (Endline) du projet CSI IV ;
- Un rapport final d'étude de référence (Baseline) du projet CSI V.

Les rapports finaux devront :

- Être rédigés en français et anglais ;
- Comprendre un résumé exécutif de trois (03) pages en français et en anglais ;
- Présenter clairement la méthodologie, les limites de l'étude, les résultats, les conclusions et les recommandations ;
- Inclure une analyse désagrégée des données selon le sexe, l'âge, la communauté et toute autre variable pertinente ;
- Présenter les résultats des indicateurs sous forme de tableaux, graphiques et analyses comparatives lorsque applicable ;
- Mettre en évidence les bonnes pratiques, les leçons apprises et les implications programmatiques pour les futures interventions ;
- Présenter des recommandations pratiques, réalisables et orientées vers la prise de décision.

Propriété des données et des produits de l'étude

L'ensemble des bases de données, formulaires Kobo/ODK, syntaxes d'analyse, dictionnaires de données, notes d'entretiens, transcriptions des discussions de groupe, rapports, présentations et autres documents produits dans le cadre de la mission demeureront la propriété exclusive de CARE International.

Le cabinet ne pourra utiliser, diffuser ou publier tout ou partie des résultats de l'étude sans l'autorisation écrite préalable de CARE International.

Condition de paiement

Le contrat sera un contrat basé sur les livrables. Les paiements seront effectués conformément aux modalités prévues au contrat et seront conditionnés à la réception, à la validation et à l'acceptation des livrables convenus dans leurs versions finales répondant aux standards de qualité de CARE International.

CARE International se réserve le droit de demander des révisions ou des compléments sur tout livrable jugé incomplet ou ne répondant pas aux exigences méthodologiques, techniques et qualitatives définies dans les présents Termes de Référence.

IX. GESTION RESPONSABLE DES DONNÉES, PROTECTION, ÉTHIQUE ET PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Dans le cadre de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V, le cabinet retenu devra respecter les principes éthiques de la recherche, les normes de Gestion Responsable des Données de CARE International, les politiques de sauvegarde, les exigences de General Mills ainsi que les dispositions légales applicables en Côte d'Ivoire en matière de protection des données personnelles. Il devra garantir la confidentialité, la sécurité, l'intégrité et l'utilisation éthique des données collectées, tout en veillant au respect de la dignité, des droits, du consentement libre et éclairé des participants, notamment des femmes, des enfants, des jeunes et des autres groupes vulnérables.

Avant toute collecte, les objectifs de l'étude, l'utilisation prévue des données et le droit de refus ou de retrait devront être clairement expliqués aux participants. Pour les enfants et adolescents, le consentement du parent ou du tuteur légal ainsi que l'assentiment de l'enfant devront être obtenus. Le cabinet devra également sensibiliser ses équipes aux procédures de sauvegarde, identifier les mécanismes de référencement existants, informer les participants des mécanismes de plainte disponibles et signaler immédiatement à CARE tout cas présumé ou avéré de violence, d'exploitation, d'abus, de négligence ou de travail des enfants.

Les données quantitatives et qualitatives devront être collectées, stockées, traitées et transmises de manière sécurisée, notamment à travers des outils numériques protégés, l'anonymisation ou la codification des informations personnelles, la sauvegarde régulière des bases et la limitation des accès non autorisés. Le cabinet devra enfin remettre à CARE l'ensemble des outils, bases de données, transcriptions, matrices d'analyse, dictionnaires de données, scripts ou fichiers de traitement nécessaires pour assurer la traçabilité, la reproductibilité des analyses et la propriété complète des données produites dans le cadre de la mission.

IX.7 Formats de soumission des données

Tous les fichiers devront être transmis dans des formats ouverts ou largement reconnus afin de garantir leur réutilisation et leur archivage.

Type de données	Formats acceptés
Données quantitatives	SPSS (.sav), STATA (.dta), Excel (.xlsx), CSV (.csv)
Données qualitatives	Word (.docx), PDF (.pdf), TXT (.txt), RTF (.rtf)
Formulaires numériques	XLSForm (.xlsx), Kobo, ODK
Données géospatiales	Shapefile (.shp), GeoJSON (.geojson), KML (.kml)
Images	JPG, JPEG, PNG, TIFF
Audio	MP3, WAV, FLAC
Vidéo	MP4, AVI, MOV
Présentations	PowerPoint (.pptx), PDF (.pdf)

IX.8 Propriété intellectuelle et propriété des données

Toutes les données, informations, documents, analyses, rapports, bases de données et produits développés dans le cadre de la présente mission demeurent la propriété exclusive de CARE International.

Cette disposition couvre notamment :

- Les données quantitatives et qualitatives ;
- Les questionnaires et outils de collecte ;
- Les rapports provisoires et finaux ;
- Les scripts d'analyse ;
- Les présentations ;
- Les photographies, enregistrements audio et vidéos ;
- Les documents méthodologiques ;
- Les supports de formation.

Le cabinet ne pourra utiliser, publier, diffuser, reproduire ou communiquer les résultats de l'étude, en totalité ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de CARE International.

IX.9 Archivage, conservation et destruction des données

Un Data Sharing Agreement devra être signé entre CARE International et le cabinet retenu avant le démarrage de la collecte des données. Ce document précisera les obligations du cabinet en matière de transfert, d'archivage, de conservation, de confidentialité, de protection, de destruction sécurisée des données et de gestion des accès aux bases de données.

À la fin de la mission, le cabinet devra transmettre à CARE International l'ensemble des données, outils, bases, fichiers d'analyse, rapports et documents produits dans le cadre de l'étude. Après validation définitive des livrables, il devra confirmer par écrit la transmission complète des fichiers, la suppression sécurisée de toutes les copies contenant des informations personnelles identifiables et la fermeture des accès non autorisés aux bases de données.

Le cabinet restera responsable du respect des exigences de protection des données, de confidentialité et de sauvegarde pendant toute la durée de la mission. Tout incident lié à la sécurité des données ou à la protection des participants devra être immédiatement signalé à CARE International, conformément aux dispositions prévues dans le Data Sharing Agreement et dans le contrat de prestation.

X. Profil du cabinet modalités de soumission des offres

- **Profil du cabinet**

Le cabinet doit démontrer ses capacités et compétences sur les éléments suivants :

- Le prestataire doit avoir au moins sept (07) années d'expérience dans le type d'enquête incluant des dimensions sur l'approche communautaire participative tels que la mise en œuvre des plans d'actions communautaires, la diversification des revenus incluant le genre, l'alphabétisation, la création d'AGR agricole ou non, la nutrition et l'hygiène du cadre de vie, et des matières d'études socioéconomiques, d'évaluation de projet de développement rural, etc ;
- Le prestataire doit avoir eu à réaliser une étude similaire ;
- Des compétences et Expérience pertinente de sept (07) ans minimums dans la conception, le suivi et l'évaluation de projet de développement ;
- Diplôme de niveau BAC+5 en Agroéconomie, Sociologie, Economie, Nutrition, Socio-Anthropologie, ou disciplines connexes ;
- Avoir une expérience et connaissance dans les évaluations des projets de développement communautaire dans le secteur cacao. ;
- Maîtrise des méthodes statistiques (collecte des données, organisation d'enquêtes quantitative et qualitative, plan de sondage, échantillonnage, élaboration des outils, traitement des données, analyses des données qualitatives et quantitatives) ;
- Maîtrise des plateformes de collecte de données (SURVEY CTO, KOBO, ODK...) ;
- Maîtrise des logiciels d'analyses de données (R ; STATA, SPSS, XLSTAT, SPAD etc.) ;
- Bonne connaissance des questions liées au développement communautaire, à la diversification des revenus, à la nutrition et l'hygiène du cadre de vie ;
- Bonne capacité de synthèse et de rédaction ;
- Bonne capacité de communication écrite et orale ;
- Bonne capacité de planification ;
- Capacités de leadership, gestion de groupe et gestion du temps.

X. RELATION CONTRACTUELLE

Le cabinet ou consultant retenu signera un contrat de prestation de services avec CARE International Côte d'Ivoire pour la réalisation de l'évaluation finale du projet CSI IV et de l'étude de référence du projet CSI V. La mission sera exécutée conformément aux présents Termes de Référence, au chronogramme validé, ainsi qu'aux modalités contractuelles définies entre les deux parties.

Le cabinet sera responsable de la mobilisation, de la gestion et de la supervision de son équipe, y compris les enquêteurs, superviseurs, analystes et tout autre personnel impliqué dans la mission. Il assumera également l'organisation logistique de ses activités, les

obligations administratives, fiscales et sociales applicables, ainsi que la sécurité de son personnel sur le terrain.

CARE International Côte d'Ivoire assurera le suivi technique de la mission, la validation des livrables et les paiements conformément aux dispositions prévues dans le contrat. Le cabinet devra respecter les politiques et procédures de CARE International, notamment en matière de sauvegarde, de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, de lutte contre la fraude et la corruption, de protection des données et de gestion responsable des données.

XI. Budget et codes budgétaires

Le budget alloué à la réalisation de l'évaluation finale (Endline) du projet Cocoa Sustainability Initiative **Phase IV (CSI IV)** et de l'étude de référence (Baseline) du projet **Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V)** constitue un montant forfaitaire couvrant l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission, notamment :

- Les honoraires du cabinet et de son personnel ;
- Les frais de préparation et de conception méthodologique ;
- Les frais de recrutement, de formation et de supervision des enquêteurs ;
- Les frais de collecte des données quantitatives et qualitatives ;
- Les frais de déplacement, de transport, d'hébergement et de restauration ;
- Les coûts liés à la saisie, au traitement, à l'analyse et à la gestion des données ;
- Les frais de production, de traduction et de soumission des livrables ;
- Les coûts liés aux ateliers de restitution ;
- Toutes autres dépenses nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Le montant proposé par le cabinet devra inclure l'ensemble des taxes, impôts, charges sociales, frais administratifs et autres coûts applicables conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire.

Le contrat sera basé sur les livrables. Les paiements seront effectués uniquement après soumission, revue, validation et acceptation des livrables par CARE International conformément aux exigences de qualité définies dans les présents Termes de Référence.

Échéance	Livrable conditionnant le paiement	Pourcentage
Premier paiement	Après soumission et validation du rapport de démarrage (Inception Report) et des outils de collecte	40 %
Deuxième paiement	Après soumission et validation du rapport provisoire consolidé (Endline CSI IV et Baseline CSI V)	40 %

Paie ment final	Après validation du rapport final Endline CSI IV, du rapport final Baseline CSI V, des bases de données finales, des fichiers d'analyse et de l'ensemble des annexes techniques prévues dans les présents Termes de Référence	20 %
TOTAL		100 %

CARE International se réserve le droit de suspendre ou de différer tout paiement lorsque les livrables soumis ne répondent pas aux exigences méthodologiques, techniques ou qualitatives définies dans les présents Termes de Référence.

Le cabinet devra intégrer l'ensemble des commentaires formulés par CARE International avant l'approbation définitive des livrables concernés.

Les paiements seront effectués conformément aux procédures financières de CARE International Côte d'Ivoire et sous réserve de la réception des documents administratifs, fiscaux et comptables requis.

Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué au-delà du montant contractuel approuvé, sauf autorisation écrite préalable de CARE International et signature d'un amendement formel au contrat par les deux parties.

Le budget approuvé constitue un montant forfaitaire couvrant l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission. Aucun coût additionnel ne pourra être réclamé à CARE International sans approbation écrite préalable et modification formelle du contrat.

XII. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les cabinets intéressés sont invités à soumettre une offre technique et financière complète pour la réalisation de l'évaluation finale (Endline) du projet **Cocoa Sustainability Initiative Phase IV (CSI IV)** et de l'étude de référence (Baseline) du projet **Cocoa Sustainability Initiative Phase V (CSI V)**.

La date limite de soumission des offres est fixée au 21 septembre 2026 à 17h00 GMT.

Toute offre reçue après cette date et heure ne sera pas prise en considération.

A. Offre technique

L'offre technique devra inclure les éléments suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal du cabinet ;
- Une compréhension des Termes de Référence et des objectifs de la mission ;

- Une méthodologie détaillée décrivant l'approche proposée pour la réalisation de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V ;
- Une proposition de stratégie d'échantillonnage et de collecte des données ;
- Une description des méthodes d'analyse quantitative et qualitative envisagées ;
- Un chronogramme détaillé de mise en œuvre ;
- La composition de l'équipe proposée ainsi que la répartition des responsabilités ;
- Les curriculums vitae (CV) détaillés des experts clés et du personnel technique mobilisé ;
- Une présentation du cabinet mettant en évidence son expérience dans la réalisation d'études similaires ;
- Au moins trois (03) références pertinentes de missions comparables réalisées au cours des cinq (05) dernières années ;
- Au moins deux (02) attestations de bonne exécution ou certificats de satisfaction délivrés par d'anciens clients ;
- Un exemple de rapport d'évaluation, d'étude de référence (Baseline), d'évaluation finale (Endline) ou de toute autre étude similaire réalisée par le cabinet.

B. Offre financière

L'offre financière devra être présentée en Francs CFA (FCFA) et faire apparaître distinctement :

- Les honoraires du personnel clé ;
- Les honoraires du personnel de terrain ;
- Les frais de formation des enquêteurs ;
- Les frais de déplacement et de transport ;
- Les frais d'hébergement et de restauration ;
- Les coûts de collecte des données ;
- Les coûts de traitement et d'analyse des données ;
- Les coûts de restitution ;
- Les taxes applicables ;
- Le coût total de la mission.

Le budget proposé devra être détaillé, réaliste et cohérent avec la méthodologie présentée dans l'offre technique.

C. Documents administratifs

Les soumissionnaires devront également fournir :

- Une copie du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout document légal équivalent ;
- Une copie du Numéro de Compte Contribuable ;
- Une attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Une attestation de non-faillite ou tout document équivalent (pour les cabinets) ;

- Les coordonnées complètes du cabinet ou du consultant principal (adresse, téléphone et adresse électronique).

Modalités de soumission

Les offres techniques et financières devront être soumises par courrier électronique selon les modalités précisées par CARE International Côte d'Ivoire.

Adresse électronique :

Les critères de sélection se présentent comme ci-dessous

CRITERES DE NOTATION

Tableau 4 : Grille d'évaluation des offres techniques

Critères	Poids / Points	Nom du consultant	Commentaires
OFFRE TECHNIQUE	70		
A. Pertinence des qualifications académiques	15		
Niveau de formation du chef de mission et/ou des experts clés : Master, Doctorat ou diplôme équivalent en évaluation, économie, statistiques, agronomie, sciences sociales, suivi-évaluation ou domaines connexes.	7		
Formations complémentaires et certifications pertinentes en suivi-évaluation, méthodes quantitatives et qualitatives, évaluation de projets, analyse de données ou domaines connexes.	8		
B. Expérience professionnelle globale et spécifique à la mission	16		
Nombre d'années d'expérience du cabinet ou consultant dans la conduite d'évaluations, d'études de référence, d'évaluations finales ou d'enquêtes socio-économiques.	4		
Expérience dans la réalisation d'études similaires : baseline, endline, évaluation	4		

Critères	Poids / Points	Nom du consultant	Commentaires
finale, évaluation d'impact ou études socio-économiques.			
Expérience dans des projets financés par des bailleurs internationaux, avec une expérience dans les projets de développement rural ou communautaire comme atout.	4		
Expérience dans des thématiques similaires : sécurité alimentaire, AVEC, inclusion financière, genre, autonomisation économique des femmes, protection de l'enfant ou développement communautaire.	4		
C. Références vérifiables et qualité des missions réalisées	7		
Qualité et pertinence des références fournies, incluant les attestations de bonne exécution, contrats similaires ou contacts de référence permettant de vérifier les expériences déclarées.	7		
D. Pertinence de la méthodologie proposée	19		
Bonne compréhension des objectifs, des enjeux, des questions évaluatives et des résultats attendus de l'Endline CSI IV et de la Baseline CSI V.	3		
Clarté et structuration de la démarche méthodologique proposée, y compris la description des étapes clés de la mission.	3		
Pertinence des méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives proposées, incluant les outils, les sources de données et les techniques de triangulation.	7		
Pertinence de la stratégie d'échantillonnage proposée, y compris la justification de la taille	3		

Critères	Poids / Points	Nom du consultant	Commentaires
de l'échantillon, la représentativité et la désagrégation des données.			
Pertinence du dispositif d'analyse des données quantitatives et qualitatives, incluant les logiciels, les plans d'analyse et les mécanismes d'assurance qualité.	3		
E. Calendrier d'exécution et organisation de la mission	10		
Cohérence entre la méthodologie proposée, le calendrier d'exécution et les livrables attendus.	7		
Réalisme du planning, organisation pratique de la mission, prise en compte des contraintes de terrain et capacité à respecter les délais.	3		
F. Composition, compétences et disponibilité de l'équipe clé	3		
Pertinence de la composition de l'équipe proposée, complémentarité des profils, expérience du chef de mission et disponibilité des experts clés pour la durée de la mission.	3		
TOTAL NOTE TECHNIQUE	70		

Évaluation financière

L'offre financière sera évaluée sur un total de **30 points**.